

COMMUNE DE JUSSAC

Accusé de réception en préfecture
015-211500830-20200615-D2020-5-15-DE
Date de télétransmission : 22/06/2020
Date de réception préfecture : 22/06/2020

délibération :
D_2020_5_15

SEANCE DU LUNDI 15 JUIN 2020

Nombre de conseillers en
exercice : 19

L' an deux mille vingt , le lundi 15 juin à 20 h 30, le Conseil Communal dûment
convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle polyvalente de Jussac, sous
présidence de Monsieur RODIER Jean-François, Le Maire.

Présents : 18

Date de convocation du : 10 Juin 2020

Votants : 18

Présents : Monsieur ANDRE Jean-Luc, Monsieur ARNAL André, Madame BASTIEN
Joëlle, Madame CLUSE Nathalie, Madame COLOMB Yvette, Madame FOUSSAT
Françoise, Madame GANE Cécile, Monsieur GRAFFOILLERE Pierrick, Monsieur
LACROIX Michel, Madame LINARD Danielle, Madame MALHERBES Caroline,
Madame PRADEL Céline, Monsieur RODIER Jean-François, Monsieur ROFFY
Jacques, Madame ROUX Céline, Monsieur SCIORETO Cyrille, Monsieur VIOLLE Willy,
Madame DELHOSTAL Anne

**Objet : Désignation du
délégué élu du Comité
National d'Action Sociale
pour le personnel des
collectivités territoriales (**
CNAS)

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur ROUX Hervé

Secrétaire de Séance : Madame Nathalie CLUSE

Me DELMAS ayant présenté sa
démission le 15-06-2020, son
remplaçant Mr ROUX, ayant été
prévenu le soir même par
téléphone, n'a pu être présent pour
raisons personnelles.

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de Jussac adhère au Comité National d'Action Sociale pour le personnel
des collectivités territoriales dont les délégués élus sont renouvelés au lendemain des élections municipales.
La durée de leur mandat est calquée sur celle du mandat municipal, soit 6 ans.

Le délégué local des élus est le représentant de la structure adhérente auprès du CNAS.

Monsieur le Maire invite donc le Conseil Municipal à se prononcer sur la désignation du délégué local du collège des
élus.

Il rappelle que, selon le règlement de fonctionnement du CNAS, pour les collectivités territoriales adhérentes et
autres associations exerçant une mission de service public, le délégué est désigné par l'organe délibérant parmi ses
membres.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- **DE DESIGNER Madame Façoise FOUSSAT** (dont la fonction au sein de l'organe délibérant est la suivante :
4ème adjointe au Maire en charge des finances, du personnel communal et de l'administration générale) en qualité de
délégué élu du CNAS pour le mandat 2020-2026.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Le Maire,
Jean-François RODIER

